

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE DOUBLEMENT POSSIBLE DU PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG »

M. Maurice Bayenet (PS). – Le feuilleton continue donc. Nous en sommes ainsi au troisième débat public sur le sujet cette semaine. Ce débat est davantage centré ce jour sur la problématique des déchets namurois. C'est un problème qui préoccupe tous les Parlementaires. Je précise que je parle librement en tant que Parlementaire. En d'autres termes et notamment, je ne suis mandaté par aucune intercommunale. Nous essayons en réalité de trouver une solution à un problème épineux et difficile. Je ne ferai donc aucune déclaration « matamoresque » car le temps est au consensus. Je dirais, par rapport au passé, que tout le monde a porté une responsabilité en bien ou en mal dans ce dossier. Chacun a essayé de prendre ses responsabilités à un moment donné. Je vous remercie tout d'abord M. le Ministre : j'ai participé à différentes réunions de conciliation en votre cabinet et j'ai pu constater que vous aviez entrouvert un ensemble de possibilités. Je regrette cependant qu'elles se soient fermées très vite. Certaines alternatives auraient pu être étudiées davantage. Pour être clair, et je parle en tant que Chef de Groupe, nous ne remettons pas en cause la politique du Gouvernement wallon. Je pensais que ce matin l'ultime conciliation allait aboutir. Selon les échos cependant, j'émetts donc des réserves ou, si vous préférez, une prudence verbale, il n'y aurait pas de solution et nous serions ainsi dans l'impasse. Contrairement à ma conviction, partagée avec le Président de notre Commission, je pensais qu'Intradel pouvait accueillir dès ce 2 janvier 2008, les déchets pour incinération. On me dit qu'Intradel n'est pas prêt. La problématique de la TVA ne serait pas totalement réglée tandis qu'il y a également des modalités techniques et pratiques à mettre en oeuvre pour arriver à cette solution la plus raisonnable et la plus sensée en matière de politique des déchets en Région wallonne. Ce que je ne comprends pas, c'est cette volonté à tout prix de maintenir une mise en CET à Mont-Saint- Guibert.

En termes d'incohérence, on pourrait difficilement faire mieux. En terme de solution, en ce qui concerne Idelux, une solution a pu être trouvée ne fût-ce que provisoirement. À tout le moins je l'espère. Demeure la problématique concernant la Province de Namur. Nous avons un CET disposant d'une labellisation EMAS. Dans l'attente que les conditions juridiques, administratives et techniques soient remplies au niveau d'Intradel, ne pourrait-on déverser les déchets à Happe-Chapois ? Cela se ferait bien sûr de manière temporaire donc. Il me revient que la Ville de Ciney a marqué accord à cet égard. Cela ressortirait d'un échange de courriers entre la Ville et l'intercommunale. Il ne faut pas soutenir que Mont-Saint-Guibert est la seule solution car il y a également celle que je viens de présenter. Il faut donc mettre tout en oeuvre pour que les intercommunales puissent faire le nécessaire. Ne pourrait-on d'ailleurs rêver d'une grande société d'exploitation pour les provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg ? Cela réglerait sans doute beaucoup de problèmes juridiques, certains problèmes dans l'instantané tout en permettant notamment des économies d'échelle. Cela permettrait ainsi une mutualisation des coûts. La problématique TVA constitue un aspect mais il y en a un autre, soit la problématique du coût du transfert avant celle du coût du traitement. En ce qui concerne ce dernier, il est identique quelle que soit la provenance du déchet.

M. Willy Borsus (MR). – *Pas du tout.*

M. Maurice Bayenet (PS). – *Je veux simplement dire qu'une tonne de déchets coûte la même chose pour le traitement quelle que soit la commune d'où elle provient alors que ce n'est pas du tout le cas pour le prix du transfert. Il me semble donc que nous aurions intérêt à disposer d'une grande société publique de gestion des déchets. Nous devrions réfléchir à cette option et je ne souhaite entendre parler à cet égard de baronnies récalcitrantes. En effet, les barons ne sont pas toujours là où on croit qu'ils sont ni davantage ceux que l'on croit. Je reviens donc à ma proposition limitée dans le temps en vue de permettre à tout le monde de pouvoir se préparer.*

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Hier en séance publique, j'ai eu l'occasion de faire état de mes inquiétudes, notamment en terme de coûts générés pour les ménages. Nous parlons d'Intradel mais cette intercommunale est aujourd'hui en difficultés. J'ai pu lire dans le Groupe Sud Presse liégeois une déclaration de son directeur, lequel évoquait ni plus ni moins la somme de 40 euros par habitant en 2008. Il me revient que plusieurs intercommunales de traitement de déchets sont mécontentes du retard, disent-elles, que vous avez pris pour définir et assurer le subventionnement de leurs investissements parce qu'elles se retrouvent maintenant piégées par les interdictions de mise en décharge et sont obligées de payer la nouvelle taxe sur la mise en décharge et sur l'incinération. En effet, la date d'entrée en vigueur des interdictions de mise en décharge d'ordures ménagères brutes et des encombrants ménagers non broyés est connue de longue date et la nouvelle taxation des déchets mis en décharge et incinérés est elle aussi bien connue. Il s'avère pourtant que si les intercommunales ont bel et bien voulu anticiper cette situation par la réalisation d'investissements permettant effectivement de réduire sensiblement les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés, elles n'ont pu le faire dans les délais requis parce que vous avez pris du retard, disent-elles toujours, tant dans la prise de décision des taux de subventionnement des investissements et du choix des investissements subsidiés que dans l'édiction d'un arrêté, que nous attendons toujours, qui fixe ces nouveaux taux de subsidiation et qui permettrait enfin aux intercommunales qui pourraient en bénéficier de passer à l'acte et de réaliser leurs investissements. Je vous rappelle qu'en mai 2005, les intercommunales de gestion de déchets déposaient, au travers de la COPIDEC, un plan stratégique, assorti d'un plan d'investissements, dont la durée de mise en œuvre était fixée à cinq ans (Plan stratégique horizon 2010), que le plan d'équipement du Gouvernement wallon, annulant et remplaçant celui repris dans la décision du précédent Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 n'a été approuvé par le Gouvernement wallon actuel que le 30 mars 2006. Sans arrêté d'exécution, l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la subsidiation des outils de traitement n'est lui

toujours pas adopté, ce qui suscite le mécontentement des intercommunales concernées. Je ne dois pas vous faire un dessin donc. Je vous demande ainsi :

- comment vous allez régler cette situation ?*
- quand vous prendrez un arrêté qui permettra effectivement aux intercommunales de réaliser rapidement les investissements (compostage, biométhanisation, collectes sélectives, traitement spécifiques de certains encombrants,...) qui leur permettront de réduire les quantités de déchets mis en décharge et incinérés ?*
- comment vous allez réagir à la nouvelle hausse du coût de traitement des déchets provoquée par votre propre retard et que j'estime à 10 euros par habitant de Wallonie, au bas mot pour l'instant ?*

Plusieurs intercommunales vous sollicitent pour faire appel aux dérogations en cas de retard pris dans la mise en place des installations de traitement et des filières de gestion prévu dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004. Quelle ligne de conduite avez-vous suivie pour traiter ces demandes de dérogation ? Je souhaite préciser également qu'il faut envisager différemment les demandes de dérogation introduites par des intercommunales responsables du retard au regard de celles introduites par des intercommunales qui n'en sont pas responsables. J'ai pu prendre connaissance des déclarations du BEP. Il y a des efforts produits et cela montre qu'ils sont possibles dans un délai réduit. L'incertitude juridique pour les intercommunales n'implique-t-elle pas une difficulté pour la mise en œuvre des partenariats ? Le BEP ne doit pas payer pour le retard de la politique wallonne en la matière. Cette position est partagée par l'ensemble des Mandataires politiques namurois.

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela n'est pas vrai.*

M. Bernard Wesphael (*Écolo*). – *Pardon ? !*

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous semblez changer encore plus vite d'avis qu'avant.*

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Merci d'arrêter vos caricatures. Hier, j'étais plus dur. Aujourd'hui je le suis moins car je sais que vous êtes en grande difficulté. Vous devez trouver une solution. Je m'attendais à un accord politique car, à défaut, vers où va-t-on ? Le BEP doit pouvoir mettre des politiques nouvelles en oeuvre le plus vite possible.*

M. Sébastien Pirlot (PS). – *Comme c'est souvent le cas au moment d'échéances importantes, on s'agite. En l'occurrence ce « on », c'est le secteur des déchets, certaines intercommunales actives dans la gestion des déchets et les communes. Le cause de cette agitation, c'est la date butoir du 1er janvier 2008, date à laquelle, la réforme de la gestion des déchets entrera en vigueur. Avant toute chose, je tiens à rappeler que nous avons toujours soutenu les objectifs de cette réforme et qu'il n'est nullement dans notre intention de remettre en cause ses fondements. Il existe à l'heure actuelle huit intercommunales actives dans le secteur des déchets. Certaines demandent une dérogation, d'autres pas. Certaines disposent d'outil thermique de gestion des déchets, d'autres pas. Et ça, c'est le résultat de choix politiques. Est-ce que cela signifie que ceux qui ne disposent pas d'outil thermique de gestion des déchets sont de mauvais élèves ? Au sein du Groupe PS, nous ne le pensons pas. Je constate en tout cas qu'en Province de Luxembourg, province que vous connaissez particulièrement bien si mes informations sont exactes, M. le Ministre, les citoyens sont d'excellents « trieurs ». C'est sans doute à eux qu'on demande le plus d'efforts en terme de tri. La collecte sélective généralisée est mise en œuvre depuis 2004. La fraction organique est déjà valorisée sous forme de compost et le sera bientôt dans une unité de biométhanisation en construction (Tenneville). Il est prouvé que la fraction résiduelle résultant d'un tri à la source par le citoyen est de qualité supérieure à une fraction issue d'un tri mécanique. Nous en voulons pour preuve que son pouvoir calorifique est à ce point élevé que son incinération n'est pas envisageable, les fours n'étant pas conçus pour ce faire. C'est bien pour cela que l'intercommunale travaille pour son projet de combustible de substitution repris par ailleurs dans le plan wallon de gestion des déchets. Si le tri est une bonne chose pour l'environnement, il doit l'être également pour le*

portefeuille des citoyens. Vous dites d'ailleurs vous-même que plus on trie, moins cela coûte. Certes, le décret prévoit l'interdiction de mise en CET des ordures ménagères brutes. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est une ordure ménagère brute. Pouvez-vous nous confirmer la définition de celle-ci ? Est-ce que cela est bien en phase avec la réglementation appliquée par l'Office wallon des déchets ? Quand on voit les efforts faits par les citoyens luxembourgeois en matière de tri, on est en droit de se demander si ce qui reste dans leur sac poubelle est vraiment une ordure ménagère brute. Par ailleurs, force est de constater qu'en province de Luxembourg, nous sommes très actifs en matière de valorisation des déchets, que ce soit au niveau de la biométhanisation à Tenneville où une collaboration avec la province de Namur est développée, ou à Habay où un gros investissement est en cours pour réduire les déchets non valorisables en combustible pour l'industrie. Est-ce que les efforts des citoyens et les synergies développées par les intercommunales doivent être sanctionnés financièrement ? Nous considérons qu'il s'agirait d'un mauvais message tant à l'adresse des citoyens que des Communes. M. le Ministre, en mai 2005, les intercommunales (au travers de leur association COPIDEC) vous ont remis leur plan d'investissements à cinq ans, c'est-à-dire « 2005-2010 » afin d'atteindre les objectifs du Plan wallon des déchets, lequel intègre la hiérarchie de gestion des déchets voulue par l'Europe. Ce plan des intercommunales a été approuvé par le Gouvernement wallon le 30 mars 2006, soit plus ou moins un an plus tard. Votre réforme est une bonne réforme. Mais elle ne sera efficiente que si l'ensemble des citoyens s'en convainc. Elle ne sera bonne pour l'environnement wallon que si les efforts entrepris sont poursuivis. Si c'est la crainte de voir des déchets importés être traités en Région wallonne qui vous anime, Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas renforcer les contrôles de l'OWD et de la DPE afin de vérifier que les permis d'exploiter sont respectés ? Pour conclure, je soutiens les objectifs de votre réforme, mais je vous demande de réexaminer la situation des intercommunales qui le demandent. Des efforts sont et ont été faits, il serait dommage de balayer ces efforts d'un coup de bâton.

M. Willy Borsus (MR). – Nous sommes réellement désolés de devoir réintervenir sur le sujet. Désolés parce que les Mandataires namurois et les citoyens namurois ont à nouveau le sentiment d'être des laissés pour compte du Gouvernement wallon. Pour rappel, nous avons déjà eu ce sentiment concernant les Fonds structurels européens. Nous sommes donc une nouvelle fois les grands perdants d'une décision ministérielle mais aussi du Gouvernement. Je ne vais pas faire un débat de type historique car nous sommes là aujourd'hui pour régler un problème. M. le Ministre, alors que le prix du mazout est au plus haut, alors que tout le monde se mobilise par rapport à la problématique du pouvoir d'achat, souhaitez-vous réellement maintenir une décision avec de telles conséquences financières pour les familles ? Les gens et les familles n'attendent pas cela de vous. Vous devez revenir sur cette mauvaise décision prise au mauvais moment. Il faut envisager une politique offensive en matière de déchets. Les conditions financières sont inacceptables. La décision que vous avez prise risque de glisser sur le terrain juridique. Ce dossier est sur votre table depuis septembre. Il n'y a aucune communication écrite à ce jour. Le délai raisonnable est dépassé. Ceux qui ont demandé une dérogation, prévue d'ailleurs par la législation, devaient obtenir une réponse. Une conversation dans une réunion ne constitue pas encore une réponse valide au regard du droit administratif. Malgré tous ces éléments, nous avons le souci de privilégier le dialogue. A défaut de solution, le problème va donc se transporter sur le terrain juridique. Si les dérogations sont trop étriquées, certaines communes voudront porter le débat devant les juridictions pour un ensemble de motifs. Le retard est incompréhensible. Nos inquiétudes sont vives. Nous comparerons bien sûr le coût relatif au traitement des déchets. Cela mettra en lumière des différences parfois importantes. Qu'est-ce qui nous attend à défaut de solution d'ici quelques jours ? 75.000 tonnes de déchets vont être transportées au travers de la Wallonie par des milliers de camions au moment où l'on parle, je vous le rappelle, de pics de pollution. En termes d'organisation, cela sera impossible. Puis-je rappeler que les Namurois sont pourtant les bons élèves de la Région wallonne en terme de production de déchets ménagers par habitant ? Dois-je rappeler aussi que le Gouvernement

avait accepté les plans stratégiques de certaines intercommunales. Nous nous retrouvons ici face à un plan inéquitable pour le Namurois. Dois-je rappeler que le comble de l'incinération, c'est qu'elle est extrêmement dangereuse dans sa version actuelle. Les normes sont ainsi parfois dépassées chez nous alors que dans certains pays, elles sont parfois jusqu'à 15 fois plus strictes. Les déchets menés à Liège entraîneront un prix environnemental fort, c'est inacceptable. Nous demandons donc, comme d'ailleurs les 101 mandataires présents lors de l'assemblée générale de l'intercommunale, le respect de ce qui était connu par la Région wallonne. A défaut, le débat risque donc d'être reporté sur le terrain juridique.

M. Michel Lebrun (cdH). – *Votre position est particulièrement délicate. Vous devez en effet appliquer une décision prise en 2004 par un Gouvernement, faut-il le rappeler, auquel nous ne participions pas. Toute la question est de savoir ce que l'on entend par base régionale : province ou région ? Je n'aimerais pas être à votre place car vous devez assumer la responsabilité de la position adoptée par le Gouvernement dans son ensemble à l'époque, soit le refus de l'incinérateur d'Achéne. Je dois rappeler qu'il ne fut pas accepté car le dossier transmis au Gouvernement wallon ne tenait pas la route au niveau juridique outre la problématique de surcapacité qui allait être présente au niveau des incinérateurs existants. Suite à cette décision, des efforts importants ont été faits au niveau de la Province de Namur. Ils ont été consentis tant par l'intercommunale que par les habitants. Nous sommes dans une situation où la moyenne par habitant est inférieure à la norme régionale (150 kgs par an et par habitant contre 180 au niveau de la norme régionale). Je puis vous dire que cela va encore diminuer, vu les mesures prises par une série de communes. Je pense ainsi à la question de la fraction organique en train d'être séparée. Ceci étant précisé, par rapport à certaines mesures, il faut du temps. Ainsi, pour commander un camion adapté cela prend un jour mais pour le recevoir cela prend six à huit mois. Des diminutions de 20 à 30 kgs sont prévues. D'autres actions ont été entreprises comme la sensibilisation du citoyen au tri de cette fraction organique. En quelques années, nous avons permis que les déchets*

soient réduits au tiers. Aujourd'hui, chaque habitant qui jette un kilo d'immondices sait exactement combien cela lui coûte. Ce système suscite une certaine discipline. Par rapport à ce qui est demandé aujourd'hui, il faut être clair. Nous devons assumer notre responsabilité envers la Région mais aussi envers les citoyens du Namurois. Je tiens à m'écarter de ce que demande la Bureau économique : il n'est pas question de conduire les déchets du Namurois à Mont-Saint-Guibert ! Nous avons d'ailleurs une décharge certifiée en province de Namur : Happe- Chapois. Nous nous sommes engagés à ce qu'elle puisse être réhabilitée mais pour cela, il faut qu'elle soit comblée. M. le Ministre, donnez-nous en la possibilité. Nous pouvons faire cela en moins d'un an et ainsi réhabiliter cette décharge. En ce qui concerne Intradel, il n'est pas prêt à accepter de manière immédiate les déchets de Namur Nord et ce, pour des raisons liées à la TVA et au transport. Par ailleurs, nous savons qu'un outil se met en place au niveau de la province de Luxembourg, à Tenneville. Il sera possible de nous tourner vers Intradel et Tenneville d'ici un an. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de ne pas avoir répondu de manière fermée. Je pense que notre débat parlementaire vous permettra de prendre une décision en pleine connaissance des différents paramètres. Il me semble qu'en la matière, il est possible d'arriver à un consensus. Par contre, le chantage n'est pas une manière acceptable de travailler. Nous sommes tous des gens responsables, mais responsables dans le temps.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *J'aimerais entamer une réflexion sur la manière dont on appréhende ce sujet dans notre Région. Ce qui crée problème, c'est le texte Foret-Borsus ...*

M. Willy Borsus (MR). – *Il s'agit là d'un fait personnel !*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Non, c'est une réalité. Cet arrêté pris par M. Foret rentrait dans la logique de ce qui avait été décidé depuis 1996. Notre responsabilité dans ce dossier est claire, particulièrement à partir de cet arrêté qui a figé une date butoir. Il y a aussi une responsabilité de la part des*

autorités communales qui ont, à la suite de cet arrêté, sollicité diverses interventions financières. Je comprends la position que vous avez adoptée, Monsieur le Ministre. Au niveau d'Idelux, nous avons plaidé pour une finalisation du projet comme envisagé. L'intercommunale s'est montrée volontariste et M. le Ministre Lutgen a su l'entendre. Je pense d'ailleurs que tous les responsables communaux doivent prendre leurs responsabilités et être volontaristes au lieu de se cacher derrière un arrêté. Par rapport aux efforts réalisés dans la Province de Luxembourg, je voudrais vous entendre quant aux solutions à mettre en place pour atteindre l'objectif. L'arrêté date de 2004. Nous ne voulons bien sûr pas donner un signal négatif aux opérateurs et aux citoyens. On ne peut continuer la politique du « tout au trou ». On ne peut pas non plus risquer d'attirer les déchets étrangers, de retarder le coût vérité ou de freiner les partenariats entre les différents opérateurs. Je suis certain que vous êtes attentif à la situation. Je pense que le Gouvernement wallon ne doit pas assumer seul la responsabilité. Ce sont les intercommunales qui n'ont pas pris les mesures nécessaires à temps. J'aimerais vous entendre sur les solutions que vous proposez. Quel est, selon vous, l'état de la question au niveau du Namurois ? Quid d'Idelux ?

M. Edmund Stoffels (PS). – *Il me semble qu'il est opportun de dire quelques mots sur notre politique des déchets. Il y a des marges qui sont encore exploitables pour améliorer le tri sélectif. C'est une affirmation dont je suis persuadé après avoir entendu différentes personnes du secteur. Il ne faut pas non plus oublier qu'après le tri des déchets, doit aussi être envisagé avec sérieux la valorisation de ces déchets. Monsieur le Ministre, je partage votre philosophie en matière de politique des déchets mais je me pose tout de même quelques questions :*

- *quelle est exactement la définition à donner à la notion « d'ordures ménagères brutes » ? Je pense que la définition doit être différente dans un système de tri poussé et dans un système où le tri n'en est qu'à ses débuts. De cette distinction de définition découle la nécessité, ou non, de dérogation ;*

- *M. Lebrun a dit tout à l'heure, qu'à l'époque nous n'avions pas autorisé un troisième incinérateur car il y aurait eu surcapacité. Or, avec les deux incinérateurs existants actuellement, il y a déjà surcapacité. La question d'une meilleure gestion des déchets se pose donc ;*

- *en terme de valorisation, on peut adopter différentes méthodes. Dans le Plan stratégique 2007-2001, nous avons voté une mesure visant à transformer les déchets en combustibles normés. Va-t-il y avoir deux valorisations en concurrence ou complémentaires ?*

M. Charles Pire (FN). – *Je me suis inscrit dans cette interpellation car, ce matin, à la RTBF, il a été déclaré qu'une grève de la récolte des déchets était envisagée dans certaines intercommunales. Cet après-midi, on évoque d'autres moyens, comme un recours à la justice. M. le Ministre, ne vous laissez pas impressionner. Mettez en place des mesures transitoires. Les propositions évoquées ici semblent raisonnables.*

M. Jacques Gennen (PS). – *Je rejoins les propos de M. Pirlot. Je ne tiens pas à sombrer dans le sous-localisme, mais vous vous souviendrez qu'en séance plénière, j'avais mis en évidence les efforts effectués par les Luxembourgeois qui, malgré cela, paient tout de même des charges élevées relatives à la gestion de leurs déchets. Pour ma part, à l'exception d'Idelux et des 55 communes concernées, je me demande si une dérogation est véritablement nécessaire au vu des mesures prises. Il faut s'interroger. Nous ne sommes pas vraiment face à une dérogation. Je pense par ailleurs que ceux qui sont surpris aujourd'hui le sont parce qu'ils le veulent bien. Les problèmes de certains opérateurs ne doivent pas être imputés au Gouvernement. Il faut aller le plus loin possible dans la recherche de solutions. Par contre, je refuse tout populisme ou catastrophisme comme nous avons pu en entendre ces derniers jours. À la question de savoir s'il faut créer un organisme commun aux trois provinces et opter pour une mutualisation des coûts, je réponds : « pourquoi pas ? ». Mais avant cela, je veux absolument un état des lieux sur les outils, le choix des opérateurs, le coût de la gestion, une évaluation des outils en terme de*

développement durable, etc. Je demande un état des lieux et une évaluation permanente à toutes les étapes de la chaîne. Je crois qu'il y a encore un énorme chantier à mettre en oeuvre, mais avant cela, il faut étudier tout ce qui existe déjà.

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.* – Je voudrais remercier les intervenants pour l'intérêt qu'ils portent à la politique des déchets en Région wallonne. Quels sont les grands objectifs poursuivis en cette matière par le Gouvernement ? Une réduction du volume de déchets produits ;

- mettre l'accent sur la prévention, notamment par toute une série d'actions concrètes. Vous avez d'ailleurs remarqué que les budgets consacrés à ces matières ont explosé ;

- le principe de responsabilisation de chaque acteur, citoyen, opérateur ou responsable politique ;

- une hiérarchisation des modes de traitement. Il faut exclure les modes les plus polluants car plus il y a pollution, plus le coût est élevé pour le citoyen. Il n'est pas question de reporter la charge environnementale ou la charge financière sur les générations futures. Il faut que chacun paie en fonction de son impact environnemental ;

- le principe de l'harmonisation, notamment au travers de la fiscalité. Il faut éviter de subir des importations de déchets dans notre Région. Il faut changer la donne de manière à être plus attractif sur le plan fiscal à ce niveau. En effet, est-il normal que des déchets soient produits et taxés en Flandre, puis envoyés en Wallonie ?

- une harmonisation au travers du type de déchet. En effet, existe aujourd'hui le risque d'une redéfinition des déchets industriels qui les ferait échapper à la taxation ;

- l'égalité de traitement par rapport à l'ensemble des citoyens, quelle que soit la situation géographique de ceux-ci ;

- *obliger les opérateurs publics communaux à travailler ensemble pour éviter la surcapacité des outils. L'adéquation doit être parfaite entre volume et capacité de traitement ;*
- *faire en sorte que l'ensemble des politiques à mener puisse générer de l'emploi. Il est question d'environ 500 postes — peu ou hautement qualifiés — pour notre Région ;*
- *la politique du « tout au trou » est terminée.*

Voici donc le cadre dans lequel les choses fonctionnent. Je peux vous affirmer, avec toute ma détermination, qu'il n'est pas question d'y déroger. J'en viens à présent à l'actualité. Au travers des règles fixées, des décrets votés, des lignes directrices existent sur l'ensemble de la Région wallonne. Les règles sont identiques partout, elles ne changent pas selon les provinces. Pour en revenir à l'arrêté et aux dérogations, je rappelle que ce texte date de mars-avril 2004 et a été rédigé par M. Foret et M. Borsus qui, à l'époque, travaillait au Cabinet du Ministre de l'Environnement. Je ne critique pas cet arrêté et réjouissons-nous d'ailleurs du cadre très clair que fixe celui-ci : oui, le Ministre peut accorder une dérogation à la mise en décharge s'il n'existe pas de solution alternative en Région wallonne. Les provinces de Liège, du Hainaut et du Brabant wallon ont mis en place différents outils. Les provinces de Namur et du Luxembourg, elles, n'ont pas d'incinérateur mais ont également mis des outils en place. Ainsi, la province du Luxembourg a élaboré un tri sélectif sur l'ensemble du territoire, suivi d'une sélection supplémentaire dans les différents centres de tri. Il est plus qu'étonnant que certains « y aient cru » au regard des définitions. Ceci étant précisé, j'ai encore rencontré le BEP ce matin et je demeure à la fois positif et constructif. Il faut cependant aussi que l'on me propose des solutions au lieu de me demander une dérogation, même si l'on sait qu'il n'est pas possible de l'octroyer. Il faut rester cohérent aussi. M. Borsus dit, en substance, que dans un an on ira à Liège. Il ne faut pas soutenir que cela pose problème maintenant et sous-entendre, pas dans un an. Il reste donc le problème de la Province de Namur. En travaillant ardemment, on doit pouvoir trouver une solution. L'hypothèse de la dérogation ne constitue pas

une réponse à long terme. Je tiens à dire aussi que je trouve irresponsables et inacceptables les menaces ou chantages de la part de certains responsables. C'est prendre le citoyen en otage et je ne peux l'accepter a fortiori si le ou les responsables ont un caillou dans leur chaussure. En ce qui concerne les demandes de dérogation, j'en ai reçu une le 15 septembre, une autre en novembre et dernièrement un autre en décembre. Puis-je trouver étonnant que l'intercommunale BEP n'ait pas pris la précaution d'attirer l'attention des communes tenant compte du fait qu'il n'était pas possible d'obtenir la dérogation ? Sur le plan environnemental, puis-je vous dire qu'une décharge polluée 5 à 22 fois plus qu'un incinérateur en termes de gaz à effets de serre ? Personne n'a parlé du fait qu'il y avait une petite différence au niveau du kilométrage entre Mont-Saint-Guibert et Liège. En ce qui concerne la problématique de la TVA, elle peut être réglée. Je remercie par ailleurs Intradel d'être venue avec une solution pour le Namurois. Sur le plan des coûts toujours, pourquoi certains mandataires namurois disent que cela va coûter beaucoup ? Il faut arriver au coût-vérité. Il faut récompenser les meilleurs. Ceux qui trient doivent payer moins. C'est ma politique à savoir que la facture des méritants doit diminuer. J'ai demandé les chiffres relatifs à l'application du coût-vérité dans la Province de Namur. Certaines communes sont à 142 % du coût-vérité. Elles font donc dans ce cas payer davantage au citoyen que le coût réel du service ! Cela n'est pas acceptable. Je termine en vous donnant une information : je rencontrerai encore aujourd'hui si possible, ou alors demain matin, les responsables des trois intercommunales. J'ai la volonté de rencontrer tant les aspects environnementaux que financiers.

M. Maurice Bayenet (PS). – *Je retiens votre ouverture concernant Happe-Chapois. Je rappelle l'intérêt d'un regroupement afin de disposer d'un opérateur plus costaud. Cela permettrait aussi d'envisager une mutualisation sur tout le territoire wallon. Je signale aussi que je veux bien jouer « les missi dominici » si cela peut être utile pour décriper certaines situations. J'attire votre attention sur le risque du flot de camions. Je souligne que la Majorité de la Commune de Ciney a fait un geste d'ouverture. Intellectuellement, il*

convient de ne pas mélanger le prix à la tonne et le prix par habitant. J'espère aussi que nous aurons une solution au niveau de la TVA pour faire diminuer le prix à la tonne. Je vous remercie également de la précision que vous avez apportée relativement au coût environnemental d'un CET par rapport à un incinérateur. Cela nous rassure et ce, d'autant plus que, concernant Ciney, nous en avons pourtant pris à l'époque « plein la gueule » si vous me passez l'expression. Cela nous apparaissait à l'époque, argument politique majeur, comme une alternative pour deux provinces. Il faut reconnaître également que lorsque l'on ne fait pas partie des gestionnaires, nous n'avons rien à dire. Nous sommes en réalité « la langue pendante » devant Intradel pour qu'ils acceptent notre demande en raison d'un effort que nous n'avons pas fait il y a dix ans.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Je ne suis pas fort éclairé concernant les décisions que vous allez prendre. Je m'attendais à ce que vous veniez avec des propositions ou des pistes. Une proposition concrète émane du BEP. Je m'attendais à une réponse franche de votre part concernant la solution. En ce qui concerne l'application du coût-vérité, c'est vrai que certaines communes sont au-delà de 110 % mais elles demeurent marginales.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Cela n'est pas vrai.*

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Puis-je disposer d'une copie de votre tableau ?*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Il y a 17 communes sur 38 qui dépassent la norme du coût-vérité de 100 %. Merci de ne pas avoir un double discours. Il n'est pas acceptable que certaines communes fassent payer au-delà du coût du service.*

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Je suis pour le coût-vérité. Il n'est pas acceptable cependant que seuls les ménages participent au coût-vérité.*

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.* – Vous savez qu'en ce qui concerne les entreprises, il existe des obligations, comme par exemple le système Fost+ ou l'obligation de reprise.

M. Bernard Wesphael (*Écolo*). – Cela rejaillit quand même sur le consommateur.

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.* – Cela est impacté sur les coûts de production.

M. Bernard Wesphael (*Écolo*). – Vous savez parfaitement qu'il y a une problématique de suremballage. Le volume global des déchets ménagers a augmenté. Quand vous dites que le prix va se stabiliser, si je regarde bien la situation d'Intradel, une diminution des subventions concernant les investissements notamment en biométhanisation, va avoir une répercussion sur les ménages. Il est indécent de laisser la situation en l'état. Je vous donne rendez-vous et nous devons malheureusement constater l'augmentation du coût moyen pour les ménages.

M. Sébastien Pirlot (*PS*). – Vous avez bien recentré le débat. Si les provinces de Namur et de Luxembourg ont les mêmes caractéristiques en terme de ruralité, il n'en est pas pour autant de même en ce qui concerne la problématique des déchets.

M. Willy Borsus (*MR*). – Certains ne semblent pas connaître l'arrêté ministériel de mars 2004. Il signale donc qu'il est interdit de procéder à une mise en CET, sauf dérogation. Ce dernier élément vise notamment un retard imprévu dans la mise en place...

M. Benoît Lutgen, *Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.* – ...sur l'ensemble du territoire wallon !

M. Willy Borsus (MR). – *Cela n'est pas stipulé comme tel dans ce texte. Nous sommes précisément dans l'une des hypothèses de dérogation prévue par le texte.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Comment expliquez-vous alors que les gestionnaires de BEP m'ont dit eux-mêmes ce matin qu'ils n'étaient pas visés par la dérogation ?*

M. Willy Borsus (MR). – *Le BEP a introduit une demande de dérogation et vous n'y avez pas répondu.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Cette demande a été introduite à titre conservatoire.*

M. Willy Borsus (MR). – *Si vous ne m'interrompez pas tout le temps, je pourrai lire le passage de l'arrêté concernant cette situation. Le législateur avait donc prévu ce cas d'espèce. Nous demandons à M. le Ministre d'appliquer simplement ce qui était prévu dans ce cas de figure plutôt que de prendre nos concitoyens en otage. Il est court de soutenir que le BEP aurait mal travaillé. Puis-je rappeler que nous avons investi 400 millions d'anciens francs belges, concernant Happe-Chapois.*

M. Maurice Bayenet (PS). – *350 millions.*

M. Willy Borsus (MR). – *La Région wallonne est en retard. La circulaire n'a toujours pas été adressée alors que les règlements-taxes doivent être pris. Je plaide une dernière fois pour un retour à la raison. De manière inacceptable, vous n'avez pas répondu dans le délai prévu par l'arrêté, à la demande. L'essentiel est de dégager une solution qui, du reste, est sur la table. La volonté politique est nécessaire à cet égard. Dois-je vous produire le texte de l'arrêté ?*

M. Michel Lebrun (cdH). – *M. le Ministre a des difficultés par rapport à cet arrêté. Je précise que le législateur n'a rien à voir à cet égard puisque ce texte émane de l'Exécutif.*

M. Willy Borsus (MR). – *Il s'agit de l'exécution d'un décret de 1996 !*

M. Michel Lebrun (cdH). – *Les permis d'exploiter couvrent la période de 2003 jusque 2023. Si le Ministre pouvait dire que les conditions ne devaient pas varier jusque là, il serait sur du « velours » mais tel n'est pas le cas. Nous devons fermer la décharge alors même que le permis d'exploiter court jusque 2023, mais il faut nous donner la possibilité de la fermer rapidement. La question de la TVA va pouvoir être résolue. Cette taxe n'a en effet aucune raison de s'appliquer ici. Je suis par ailleurs partisan du coût-vérité et de l'application du principe pollueur-payeur. Le principal moyen de contrôler l'application de ce dernier principe, c'est l'utilisation pour les citoyens de conteneurs à puces. Le citoyen se rend ainsi compte réellement de ce qu'il produit. Nous sommes en avance dans le Namurois. Si je reprends les chiffres de production de déchets par habitant, cela représente 149 kgs par an dans le Luxembourg et 150 dans le Namurois.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Au niveau de la Province du Luxembourg, on retire après.*

M. Michel Lebrun (cdH). – *Le poids est identique et les résultats sont sensiblement équivalents. Nous pouvons également prendre rendez-vous pour constater qu'il y aura une diminution importante de cette moyenne de 150 kgs par habitant dans la Province de Namur. Il y a, pour finir, un principe européen auquel il n'est pas fait référence, soit dans la directive, l'élément de proximité. Cet élément doit permettre, dans le temps, de régler les problèmes. Nous vous demanderons du temps mais aussi de la raison. Sans aucun doute, ces deux éléments seront-ils présents.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Merci pour ces précisions qui permettent de recadrer le débat. Il est malsain de créer une polémique à des fins politiciennes. Le caractère volontaire de votre cabinet et de vous-même pour trouver une solution constitue un élément important. Pour finir, certains doivent d'abord brosser devant leur porte avant de vouloir le faire devant celle du Ministre.*

M. Edmund Stoffels (PS). – *Je crois qu'il y a eu suffisamment d'huile sur le feu. Le seul intérêt est lié à la question de fond et je ne vais dès lors pas en rajouter davantage.*

M. Charles Pire (FN). – *Après ce débat, il semble clair qu'une solution provisoire doit intervenir. Une petite précision terminologique après avoir entendu la RTBF utiliser le terme de grève, alors qu'il s'agit du fait des milieux dirigeants : en ce cas, il s'agit d'un lock out*

M. Jacques Gennen (PS). – *Je ne partage pas les propos de M. Borsus à propos de son analyse des termes de l'arrêté 2004. Je ne partage pas non plus la comparaison de M. Lebrun entre les provinces de Namur et de Luxembourg. Il ne faut pas mesurer l'action uniquement au regard de la production moyenne par habitant de déchets ménagers. Les deux situations ne se comparent pas comme cela et à titre strictement personnel, j'estime qu'il n'y a pas lieu de parler de dérogation au niveau de la Province de Luxembourg.*